

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 23 mai 2019 à 19h30

Etaients présents : A BOUTHEMY maire, M BOUVIER, F BUSSON, F GEFFRAULT, J DROUILLE, S NIEZ S JEULAND, P GRANDGIRARD

Etaients absents : M DELAHAIE, R BARON, A GENOUEL, B DELALANDE, Y MARTIN

Secrétaire de séance : Sophie NIEZ

Date de la convocation : 18 MAI 2019

Date d'affichage du compte rendu : 15 JUIN 2019

1- APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Maire revient sur le compte rendu du précédent conseil municipal et demande s'il y a des questions, en l'absence de remarque, le compte rendu est approuvé.

2- DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE POUR LA CREATION D'UNE REGIE POUR LE FOYER D'ANIMATION JEUNESSE.

Il est proposé de créer une régie afin de permettre de petits achats ou d'organiser les sorties du foyer de jeunes.

Denis Gablin sera régisseur, Régine TIRIAU sera suppléante.

Votants : 8

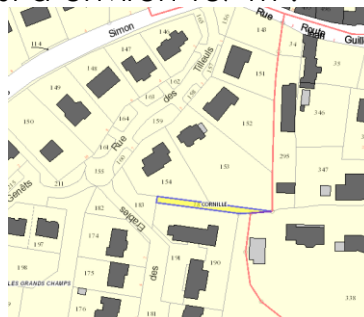
Pour la création d'une régie : 8

Contre la création d'une régie : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3- TERRAINS

Vente du chemin communal situé entre la rue des tilleuls et la rue des érables. Le chemin a été dessiné lors de la création du lotissement en vue d'aboutir dans le bourg. Toutefois à ce jour, le projet n'a pas pu voir le jour. Aussi, les deux riverains de ce chemin proposent au conseil l'acquisition du chemin. Le maire propose de vendre le terrain au prix de 1.50 €/m² (comme à Chatenay). La surface est d'environ 187 m².



Ne participe pas au vote Sophie NIEZ

Votants : 7

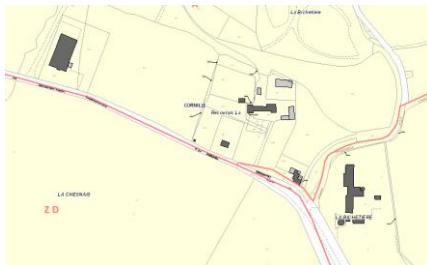
Pour la vente du terrain à 1.50€ : 6

Contre la vente du terrain à 1.50 € : 0

Abstention : 1

La délibération est adoptée.

Mr le Maire en profite pour faire un point sur l'acquisition du terrain de la famille Tabouis afin de créer le chemin de randonnée. Une réunion a eu lieu avec les représentants de l'état, du Conseil Départemental ainsi que Mr le Maire et Vitré communauté. Le dossier est actuellement entre les mains de Vitré communauté, compétent pour la création des liaisons douces, en vue de la viabilisation.



4-RIPAME :

Un avenant est soumis au conseil pour répartir les dépenses entre les 7 communes adhérentes. Cela concerne essentiellement le poste d'animatrice et du responsable (coordinateur/référent), article 4.4 de la convention.

La subvention de 2018 s'élevait à 1043.85 €.

Votants : 8

Pour la signature de l'avenant : 8

Contre la signature de l'avenant : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5-TRAVAUX

Travaux rue de la Fontaine : Les travaux s'achèvent. La réserve incendie d'une capacité de 120 m³ a été posée. Un nœud subsiste pour l'écoulement des eaux pluviales. Il y a un problème de dimensionnement des buses existantes dont le diamètre est inférieur.

Un chiffrage supplémentaire a donc été sollicité pour buser la partie existante avec des buses de même dimension que celles qui viennent d'être posées.

Travaux de préparation : 2280 € HT

Voierie : trottoirs supplémentaires : 1692 € HT

Eaux pluviales : 55707 € HT

Mr le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, les eaux pluviales seront de la compétence de Vitré communauté. Si la mairie souscrit un emprunt « fléché », il pourra être repris par Vitré Communauté s'agissant de travaux d'assainissement et traitement des eaux pluviales.

Ces travaux feront l'objet d'une modification du contrat avec TPB en justifiant des circonstances imprévues, après avoir pris le conseil du Trésorier de la commune. Ces travaux sont adoptés à l'unanimité.

Le montant des travaux supplémentaires s'élèvent à 60 104.00 euros ht, 72 124.80 euros ttc.

Marche initial ht	Avenant ht	Nouveau montant ht	Montant ttc
257 445.50 €	60 104.00 €	317 549.50 €	381 059.40 €

Un avenant doit être signé avec le maître d'œuvre, Cabinet LEGENDRE. La rémunération du cabinet est de 5.5 %.

Vu le coût prévisionnel des travaux à l'issue des travaux supplémentaires arrêté à 627 300 euros ht :

- ✓ 284 500 € ht pour la route du Bois Simon
- ✓ 342 800 € ht pour la rue de la fontaine,

Le taux de la rémunération ferme de la mission étant de 5.5%,

Le montant de la rémunération de la maîtrise d'œuvre est arrêté à

- ✓ 15 647.50€ ht, 18 777 € ttc pour la partie Route du Bois Simon
- ✓ 18 854.00 € ht pour la partie Rue de la fontaine

Soit un total de 34 501.50 € ht 41 401.80 € ttc.

L'avenant est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Les bambous du centre culturel : il avait été convenu de les arracher, de décaper la terre et d'apporter de la terre végétale. Une consultation des entreprises a été lancée. Une seule réponse a été obtenue pour un montant de 7612 €HT.

Sur le principe de faire les travaux, le conseil adopte cette décision à l'unanimité, toutefois de nouvelles recherches d'entreprises vont être lancées.

Le logement au-dessus du salon de coiffure : Il devrait être réceptionné fin juin et pouvoir être loué à compter de septembre. Il est proposé soit de le louer meublé, soit d'équiper la cuisine pour éviter que les murs ne soient endommagés lors de déménagements successifs. Une étude va être menée.

Création de poste : Une consultation avant saisie du comité technique paritaire avait eu lieu au sein du conseil. Le comité technique a rendu un avis favorable en date du 8 Avril. Il faut une délibération pour que la création de deux grades supplémentaires soit effective.

Monsieur le Maire soutient que cette délibération n'est pas nécessaire puisque ces délibérations sont rattachées à celles du Conseil qui avait émis un avis favorable avant la saisine du comité technique paritaire.

Un point est sollicité auprès de Monsieur le Maire concernant le projet d'éoliennes sur le territoire de la commune.

Un premier projet est en cours sur le terrain d'Agro mousquetaire aux Guichardières_ et dans le bois de Cornillé.

Un second projet d'implantation est en cours d'étude dans la zone de Montigné à Torcé.

Un troisième projet entre Cornillé et St Aubin des Landes, derrière le Bas Passay est en cours d'étude de faisabilité.

Fonds du FEDER : en juillet 2016, le FEDER nous avait accordé une subvention pour la création du foyer. Le dossier a été déposé il y a deux mois ½. Des difficultés sont rencontrées dans la constitution du dossier et la libération des fonds, aussi, Monsieur le Maire doit prendre contact téléphoniquement avec la gestionnaire du dossier afin de tenter de trouver une solution au problème.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée à 19h30 le Jeudi 27 juin 2019.

Le conseil est levé à 21h06.